

On a fait remarquer au Comité que le ministre Michael Wilson, dans son budget le plus récent, avait déclaré que le taux de chômage devrait probablement atteindre 8,5 p. 100 ou plus pour mater l'inflation.⁽⁴²⁾ Des témoins ont signalé que cette orientation gouvernementale ne pouvait manquer de faire grimper la proportion des adultes et enfants pauvres au Canada. Pour éviter cette misère, il faudra mettre en œuvre des programmes d'emploi qui permettront à tous les Canadiens de gagner assez d'argent pour leurs besoins.

2. *Le marché du travail canadien : travailler et rester pauvre*

Plusieurs témoins ont signalé qu'il convient d'examiner la nature des emplois créés ces dernières années, dans le contexte de la pauvreté des enfants. De nombreux travailleurs qui ont des enfants à charge se retrouvent dans des emplois peu lucratifs. La plus grande partie des emplois créés l'ont été dans les catégories professionnelles suivantes : gestion, administration et professions connexes; médecine et santé; distribution et services. Ces quatre catégories ont représenté 97 p. 100 du plus d'un demi-million de nouveaux emplois créés de 1981 à 1986.⁽⁴³⁾

Malgré la croissance du nombre d'emplois, le Conseil économique du Canada a constaté que les revenus de 1987 étaient inférieurs de 2 p. 100 à leur niveau de 1977. Cette tendance s'accompagne de la diminution en nombre absolu intervenue dans les catégories d'emploi des secteurs industriels et des ressources. Ces emplois de «cols bleus» sont en recul, confirmant la crainte que le marché canadien du travail engendre une plus grande polarisation des emplois et des richesses. Cette tendance, révélée par le Conseil économique du Canada et citée par plusieurs témoins, est celle d'un «rétrécissement par le milieu» du marché du travail dans notre pays. La récente création d'emplois se caractérise, en effet, par la diminution du pourcentage des salariés moyens (passé de 47,4 p. 100 de la population active, en 1967, à 21,5 p. 100 en 1986) et par l'expansion des catégories de faibles et hauts revenus.⁽⁴⁴⁾

Les emplois dans le secteur des services et de la distribution au détail, qui ont représenté 74 p. 100 du total créé entre 1977 et 1987, sont généralement peu qualifiés, mal rémunérés, non syndiqués, hautement vulnérables aux fluctuations économiques et souvent saisonniers ou à temps partiel. On fait souvent valoir que ces emplois n'offrent pas la gamme des avantages sociaux, ni le degré de stabilité nécessaire pour assurer aux individus et à leur famille une sécurité matérielle élémentaire. Ces données font écho à la constatation que, pour maints Canadiens, le fait de travailler ne met pas nécessairement un terme à la pauvreté ou au délabrement. Des chiffres comme ceux du Conseil économique confirment le fait que les salaires ne suivent pas le rythme des dépenses.

Nous avons déjà vu que le mécanisme de compensation le plus courant en ce cas, pour les ménages, consiste à se procurer un deuxième salaire, souvent féminin. Toutefois, les représentants de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants ont indiqué que les ménages pauvres sont aussi amenés à faire appel au travail des enfants :

En tant qu'enseignante, j'ai toujours déploré de voir mes élèves — et je viens juste de quitter une école — se précipiter chez eux parce qu'ils doivent garder des enfants ou travailler chez MacDo-nald : je parle d'écoliers de 6^e et de 7^e années. D'autres travaillent dans des boîtes de nuit jusqu'à

⁽⁴²⁾ Délibérations, 20 mars 1990, fascicule 18, p. 37.

⁽⁴³⁾ Conseil économique du Canada, 1989, p. 37.

⁽⁴⁴⁾ Conseil économique du Canada, 1989, p. 37.